



Ordonnance de télécom CRTC 2024-39

Version PDF

Ottawa, le 22 février 2024

Norouestel Inc. – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1203 Tarif général – Modifications aux forfaits d’affaires des services Internet par voie terrestre par câble et de fibre jusqu’aux locaux des abonnés	29 janvier 2024	5 mars 2024

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général